



Demande de mise en service pour groupe d'eau glacée

La demande de mise en service doit être soumise par écrit (mail ou fax) à TCA et doit être confirmée par celle-ci. La demande doit arriver chez TCA au moins **10 jours** à l'avance.

Les demandes de rendez-vous avancées ne peuvent pas être garanties.

E-Mail: dispo@tca.ch

Fax: 071 313 99 93

Mandataire	N° de client	
	Conf. de commande	
	Entreprise	
	Personne de contact	
	Rue	
	CP / Ville	
	Tél. / Mobile	
	E-Mail	

Chantier	Objet	
	Personne à contacter	
	Rue	
	CP / Ville	
	Tél. / Mobil	
	E-Mail	

Installation	Modèle de machine			
	Régulation supérieure	Oui	Non	Type :
	Accumulateur	Oui	Non	Type :
	Pompes hors-fournitures	Oui	Non	Type :
	Aéroréfrigérant	Oui	Non	Type :
	Freecooling	Oui	Non	Type :



Nous vous rappelons qu'une mise en service impeccable ne peut être garantie que si les points suivants sont remplis :

Hydraulique	Tuyauterie complétée et connectée	Oui	Non
	Système hydraulique vidangé, nettoyé, rempli et purgé	Oui	Non
	Flussostat et filtre installés et nettoyés	Oui	Non
	Pompe(s) prête à l'usage et sens de rotation contrôlé	Oui	Non
	Régulation prête à l'usage (servomoteur, clapets, by-pass, etc.)	Oui	Non
	Débits des pompes selon exigence de la machine	Oui	Non
	Hydraulique équilibrée et prête au fonctionnement	Oui	Non
	Thermomètre / Manomètre installé	Oui	Non
	Sondes de températures installées dans des doigts de gant	Oui	Non

Électrique	Raccordements électriques branchés	Oui	Non
	Champ magnétique rotatif contrôlé	Oui	Non
	Contacts SGO / GLB (p.ex. ordre d'enclenchement) raccordés	Oui	Non
	Pompes livrées par tiers raccordées et prêtes à l'emploi	Oui	Non

Divers	Charge thermique de min. 60% disponible	Oui	Non
	Libre accès à l'installation complète	Oui	Non
	Installateur / électricien / technicien en régulation sur place	Oui	Non
	Exploitant de l'installation sur place	Oui	Non

Croquis du système hydraulique (Schéma de principe)			
--	--	--	--


 HEIZEN
 CHAUFFER
 RISCALDARE

 KÜHLEN
 REFROIDIR
 RAFFREDDARE

 LÜFTEN
 VENTILIER
 VENTILARE

Remarques	
-----------	--

Si l'installation n'est PAS prête à fonctionner, le technicien de service de TCA peut interrompre la mise en service avec l'accord du chef de service de TCA.

TCA se réserve le droit de facturer en régie les coûts supplémentaires résultants au client.

Une nouvelle date pour la mise en service devra être demandée de nouveau par écrit.

Date souhaitée :

MES : _____

Lieu / Date

Signature du client